

Précis sur l'importance des
colonies et sur la servitude
des Noirs, suivi
d'observations sur la traite
des Noirs

Begouën, Jacques-François (1743-1831). Auteur du texte. Précis sur l'importance des colonies et sur la servitude des Noirs, suivi d'observations sur la traite des Noirs. 1789.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

PRÉCIS

SUR

L'IMPORTANCE DES COLONIES,

ET SUR

LA SERVITUDE DES NOIRS;

*Suivi d'Observations sur la Traite
des Noirs.*

*(Par M. Bégouen, du Havre,
député du bailliage de Caudebec)*

de la part de M. A. ouen



P R É C I S

S U R

L'IMPORTANCE DES COLONIES,

E T S U R

LA SERVITUDE DES NOIRS,

*Suivi d'Observations sur la Traite
des Noirs.*

LE but de la fondation des Colonies, est de procurer par la consommation des Colons une plus grande activité d'industrie & de culture dans la Métropole, & de fournir à cette Métropole, en retour de ses envois, des objets d'échange plus avantageux avec l'Étranger, que les ouvrages de Manufactures, & les productions de la Métropole elle-même.

Un autre avantage de la plus haute importance qui résulte pour la France de ces mêmes Colonies; c'est la navigation nécessitée & entretenue par les

A

transports des productions Coloniales : navigation qui est la base unique de sa puissance navale. Car sans Colonies, la France n'auroit point ou presque point de Commerce maritime ; sans Commerce maritime, elle n'auroit point de forces navales, conséquemment nul moyen de protéger ses pêches qui elles-mêmes sont à leur tour la pépinière la plus féconde en matelôts. Elle seroit entièrement dominée par l'Angleterre, sans la permission de laquelle elle ne pourroit pas mettre une barque à la mer, & perdrait totalement son influence politique en Europe.

En effet, si la France perdoit ses Colonies, elle perdrait la consommation qu'elles font des objets de ses Manufactures, & des productions de son territoire. Ces objets sont principalement des gingas ; des basins ; des toiles de fils & de coton de toute espece des Manufactures de Normandie qui occupent une immense population ; des fayences & poteries de la même Province ; des toiles de fil & de ménage de Flandres, de Picardie, de Bretagne, d'Anjou ; des étoffes & foyeries de Tours, de Lyon, de Nismes ; des draps d'Abbeville, de Carcassone, de Sedan,

de Louviers; des clincailleries du Forez; des verres de Lorraine & d'Alsace; des meubles, bijoux & modes de la Capitale; des farines; des vins de Bordeaux, de Bourgogne & de Champagne; des savons, huiles, fruits & comestibles de toute espece, &c. Car il est impossible d'énumérer cette foule d'articles qui composent les cargaisons de 7 à 800 navires employés directement à la navigation des Colonies: il suffit de dire que toutes ces productions brutes ou manufacturées s'élevaient annuellement à environ 50 millions tournois, non-compris 20 autres millions d'objets de Manufactures nationales, employés à la traite des Noirs; d'où il est aisé de conclure combien nos Manufactures dépéreroient, combien notre agriculture souffriroit, si de telles consommations & un pareil débouché venoient à cesser pour elles.

Si nous perdions nos Colonies, nous cesserions de recevoir d'elles, en retour de ces envois, leurs productions qui maintenant s'élevaient annuellement à plus de 230 millions qui se répartissent à peu près de la maniere suivante: 70 millions entre les laboureurs, vigneron & manufacturiers

qui ont fourni & façonné les objets des chargemens ou cargaisons envoyées dans les Colonies ; 20 millions entre les calfats , charpentiers , voiliers , cordiers , poulieurs & autres qui travaillent aux armemens & équipemens des navires dans les ports , & dont la main d'œuvre & le bénéfice & intérêts des avances des armateurs, font représentés par le fret des navires.

Ces sommes qui mettent tous ces ouvriers en état de consommer & d'alimenter par une nouvelle réaction toutes les branches d'industrie , sont décuplées par leur circulation rapide dans toutes les parties du Royaume ; & ces 90 millions de denrées Coloniales font à peu près le terme de la consommation du Royaume. Le surplus s'élevant à près de 150 millions , est la matière d'un immense Commerce avec l'Étranger qui le rend tributaire de la France , & procure ainsi à la Nation une balance annuelle de Commerce très-avantageuse : ce qui augmente son numéraire & les moyens du peuple de fournir les contributions nécessaires au maintien de la chose publique , tandis que sans cette masse de denrées Coloniales , non-seulement la France perdrait cette balance

avantageuse, mais deviendrait au contraire tributaire de l'Étranger d'une balance annuelle de plus de cent millions pour ses consommations habituelles. Il seroit difficile de calculer l'accélération de l'appauvrissement, & le terme de la dégradation de puissance qu'elle en éprouveroit.

En perdant les Colonies, la France perdrait les 7 à 800 navires qu'elle emploie directement à cette navigation, & qui ne trouveroient plus d'emploi, & 400 autres bâtimens faisant ce qu'on appelle le cabotage d'un port du Royaume à l'autre : cabotage qui dépend en grande partie du Commerce des Colonies. Ces 1000 à 1200 navires valent au moins 40 millions tournois; mais cette valeur, toute considérable qu'elle est, sollicite encore moins notre attention, que les avantages qui en dérivent : car la navigation de ces 1000 à 1200 navires procure aux ports de mer, & communique aux Provinces le mouvement & la vie. Il faut considérer d'abord qu'elle a pour base la construction, genre de Manufacture infiniment important, qui employe une foule d'ouvriers utiles & nécessaires à la Marine royale; en second lieu, que ces navires du Commerce forment

& tiennent en activité 25 mille matelôts pour cette même Marine, & pour le service de l'État; en troisieme lieu, que ces 25 mille matelôts mis en état, par ces occupations, d'élever leurs familles nombreuses, alimentent également par leurs consommations, les Manufactures & l'agriculture; qu'enfin la navigation est par elle-même la plus importante & la plus précieuse de toutes les branches d'industrie, soit qu'on la considère sous le rapport de l'emploi des hommes, ou sous celui de véhicule & de moyen d'extension du Commerce national.

Si nous perdions nos Colonies, n'ayant plus cet objet majeur de navigation, nous ne pourrions plus former & entretenir ces 25 mille matelôts qu'elle emploie. Il nous feroit alors impossible d'avoir une Marine royale, parce qu'il est évident qu'il ne peut exister de forces navales dans un État, qu'en raison du nombre des matelôts que son Commerce maritime peut lui fournir au besoin, pour l'armement de ses Escadres.

Enfin, en perdant nos Colonies &, avec elles, notre navigation marchande & notre Marine royale, nous perdriions toutes nos pêches, par

l'impossibilité où nous serions de les protéger contre l'ambition des Puissances maritimes, & surtout de l'Angleterre. Nous perdriens la pêche de la morue à l'Isle & au banc de Terre-Neuve ; celle du hareng & du maquereau dans la Manche, & même la petite pêche du poisson frais qui donne la subsistance à ce nombre incalculable de familles qui peuplent l'immense étendue des côtes du Royaume baignées par l'Océan & la Méditerranée. Il faudroit un Mémoire particulier pour faire sentir convenablement la haute importance de la pêche. Elle a été le berceau de la Hollande ; c'est par la pêche que cette République a jetté les premiers fondemens de sa gloire & de sa puissance. L'agriculture & la pêche font les deux sources les plus fécondes de la richesse & de la prospérité des Nations. Sully les appelloit *les deux mamelles de l'État*.

La pêche est la culture de la mer, comme l'agriculture est la culture de la terre. Cette comparaison est exacte. La mer, comme la terre, donne un produit qui lui est propre, & qui excède de beaucoup le simple remplacement du travail des hommes : c'est à la pêche qu'est due

principalement la nombreuse population des côtes de Bretagne & de Normandie. Qu'on jette les yeux sur les Villes de Dieppe, Fécamp, Honfleur, Granville, S. Malo, Portrieux, Bénic & S. Brioux; on verra l'influence étonnante de la pêche, & l'activité qu'elle donne à l'industrie & à l'agriculture. La seule pêche de la morue sèche aux côtes de Terre-Neuve, & à S. Pierre de Mike-lon, emploie dans les Ports de S. Malo & de Granville, 10 à 12 mille Marins, environ 170 navires accompagnés ou armés, suivant le terme technique, de plus de 2 mille bateaux (1).

Une observation importante sur toutes les pêches en général, c'est qu'elles n'exigent presque aucune autre mise que du travail. Des filets,

(1) Il n'est point d'état plus dur, plus pénible & plus périlleux que celui de ces hardis navigateurs; mais aussi il n'en est point de plus sain, & qui fortifie à un aussi haut degré l'âme & le corps. Ces hommes sont à la fois cultivateurs & pêcheurs. Quand la pêche est faite, un certain nombre de navires versent leur poisson sur d'autres, & se destinent à rapporter en France une grande partie des équipages qui cessent d'être alors nécessaires en totalité,

du sel & des vivres composent toute la cargaison des navires pêcheurs & cependant ces pêches réunies produisent annuellement à la France plus de 40 millions qui, après avoir nourri les nombreuses familles des pêcheurs, tous les hommes employés dans les ports à la construction & aux armemens des navires, circulent dans toutes les classes industrieuses, les vivifient, & les mettent en état de subvenir à leurs propres besoins, & aux subsides exigés par l'État. C'est le produit d'une grande Province conquise en quelque sorte sur la mer, & ajoutée au Royaume.

Il résulte évidemment de ces développemens, que c'est principalement par l'action du Commerce & de l'exploitation des Colonies, que les

à ceux qui se rendent avec leur poisson, soit dans les Colonies, soit en Espagne, en Italie ou en France. Ces équipages renvoyés en France par ces bâtimens qu'on appelle reffacs, y arrivent au moment convenable pour préparer & ensemençer les terres. Ces hommes voués tout à la fois & à la mer & à l'agriculture, sont les citoyens les plus utiles & les plus précieux.

Manufactures de la Métropole sont animées , que toutes les branches d'industrie sont vivifiées , que l'agriculture est encouragée , que nos pêches sont protégées , que les bras des millions d'hommes sans propriété qui existent en France , sont employés , & que ces hommes trouvant leur subsistance dans le sein de leur Partie s'y attachent , s'y établissent , y élèvent leurs familles par qui sont recrutés nos ateliers , nos flottes & nos armées ; que c'est ainsi que les Colonies favorisent & accroissent la population de l'État , parce qu'en tous lieux la population est en raison des moyens de subsister , & que les Colonies fournissent ces moyens directement ou indirectement à plus d'un tiers des habitans du Royaume , tandis que leur population libre n'exige pas un recrutement de mille personnes par an.

Sans nos Colonies , sans le mouvement imprimé par la masse de leurs productions , par le travail de tout genre qu'elles occasionnent ou nécessitent dans toutes les parties du Royaume , tout tomberoit dans la langueur & dans l'inertie , parce que l'Étranger qui ne peut se

passer de nos denrées Coloniales , repousseroit les ouvrages de nos Manufactures & de notre industrie par sa propre industrie au moins égale , & souvent supérieure à la nôtre. Nos ouvriers sans emploi mourroient de faim , ou émigroient jusqu'à ce que leur réduction les eût mis de niveau avec la pénurie de nos moyens. Les consommations éprouvant alors nécessairement une forte diminution , toutes les propriétés foncières tomberoient de valeur ; & l'impossibilité d'obtenir des peuples les impôts nécessaires pour la dépense & l'entretien des divers départemens , ainsi que pour payer les arrérages des dettes de l'État , condamneroit forcément la Nation à la honte & aux malheurs de la banqueroute , ce fléau redoutable que l'Assemblée Nationale a repoussé avec une juste horreur.

Les Colonies par toutes ces considérations , sont donc la base sur laquelle reposent principalement la gloire , la force , & la prospérité de l'État : leur perte occasionneroit une secousse effrayante dans toutes les parties de son économie politique , financière & commerçante ,

& tout bon citoyen , tout vrai François n'envifagera jamais qu'avec terreur le danger de les perdre , foit par l'envahiffement d'une Puiffance étrangere , foit par tout autre événement.

Avec quelle vigilance & quelle jaloufie , l'Angleterre conferveroit de pareilles poffeffions fi elles lui appartenoient ! & quel fujet de joie & de triomphe ce feroit pour cette Nation , fi nous les laiffions échapper de nos mains , faute d'en connoître & d'en fentir tout le prix ! Quelle riche proye offerte à fon ambition !

Mais quelle eft l'organisation de ces Colonies ? Comment font-elles habitées , cultivées , administrées ? Elles font habitées de propriétaires libres Européens , & d'esclaves noirs. Ces derniers , en proportion au moins décuple des premiers , font les laboureurs , les cultivateurs de ces terres fertiles : ils ont été pour la plupart tirés des côtes d'Afrique & transplantés dans nos Colonies. Tout le monde fait que l'idée de vouer ainfi les Esclaves Africains à la culture des terres de l'Amérique , vient du vertueux Evêque de Chiappa qui ne trouva point d'autre

moyen d'y soustraire les Indiens qu'il affectionnoit.

Je ne veux & ne crois pas devoir examiner cet ordre de choses sous un rapport philosophique. Un pareil établissement & ses résultats doivent être envisagés & discutés en politique & en administration. Si cet établissement existe depuis deux siècles ; si nous ne condamnons par là personne à l'esclavage ; si nous ne faisons que transporter en Amérique des hommes déjà esclaves en Afrique ; si leur sort, bien loin d'être aggravé en Amérique, y est très-amélioré ; si tous les Colons & les citoyens François qui en ont acquis la propriété, l'ont fait sous la protection des Loix de l'État ; si les Colonies que ces esclaves cultivent sont une immense propriété pour la Nation : si cette propriété ne peut exister sans l'organisation actuelle, sans ce mode de culture ; si leur existence est devenue nécessaire à l'État ; si leur anéantissement ou leur perte devoit entraîner les plus grands malheurs particuliers & nationaux, & pour les esclaves eux-mêmes ; si sur-tout il étoit possible d'adoucir leur sort, de les rendre

au moins aussi heureux , & peut-être plus heureux en réalité que l'homme libre de la dernière classe en Europe , tandis qu'il est au contraire impossible de leur donner la liberté qu'ils ne sont pas en état d'accepter , de recevoir , & dont ils ne pourroient jouir : n'est-il pas alors juste & raisonnable de conserver à la Nation des possessions qui lui sont nécessaires , auxquelles la subsistance & le bonheur d'un peuple immense est attaché ? Et n'est-il pas permis de combattre le vœu chimérique d'un tel affranchissement , par la considération des désastres sans nombre dont il feroit la cause ?

Il est constant que l'esclavage existe de temps immémorial en Afrique ; & tous les voyageurs comme tous les Missionnaires nous attestent que l'esclavage y est atroce comme le despotisme , que le maître non-seulement traite son esclave avec la plus grande dureté , mais encore dispose de sa vie avec autant de légèreté que de barbarie ; & quelques soient les déclamations violentes qu'aît occasionné , depuis quelques années en France & en Angleterre , cette question de l'escla-

vage des Noirs, il n'est pas moins certain qu'en général ils sont traités avec douceur & humanité dans nos Colonies; que l'ordre le plus exact, les soins les plus attentifs, les plus vigilans pour les malades, les infirmes, les femmes en couche, les vieillards & les enfans, regnent dans la majeure partie des habitations; que les esclaves y présentent l'aspect de la gaieté & de la satisfaction; que loin de redouter leurs maîtres, ils les chérissent & les respectent; que ceux-ci n'ont point sur eux, comme en Afrique, le droit redoutable de vie & de mort; qu'ils fournissent à leurs esclaves tous les moyens de se faire à eux-mêmes un pécule particulier, une petite propriété toujours sacrée & respectée, n'y ayant pas d'exemple qu'aucun maître se permette de la leur enlever. Enfin quiconque connoît véritablement nos Colonies françoises, & voudra comparer sans partialité le sort des esclaves qui les cultivent avec celui des dernières classes du peuple en France, conviendra certainement que celles-ci jouissent réellement d'une moindre somme de bonheur, d'une existence plus troublée, plus inquiète & plus exposée

à la misère & à tous les malheurs de l'humanité (1).

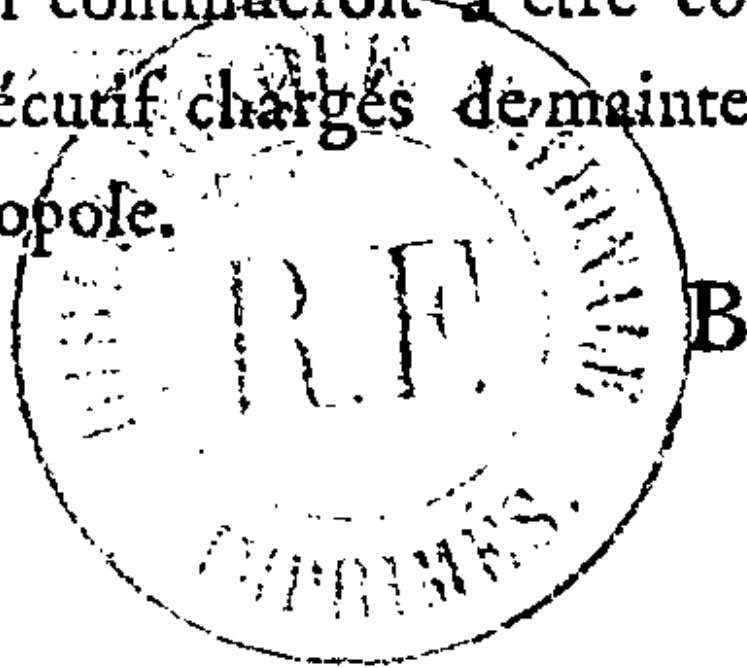
Ce seroit calomnier mes intentions, que de prétendre que je sois, par cette comparaison, l'apologiste de l'esclavage. Je ne veux que démontrer que l'humanité n'est point méconnue ni outragée dans nos Colonies, comme on s'est plu à le répandre. Si quelques violences particulières qu'on cite, qu'on répète, & qu'on exagère peut-être, font gémir les âmes sensibles, elles peuvent & doivent être sévèrement reprimées, mais elles ne peuvent pas autoriser la proscription des innocens. Les crimes de quelques particuliers ne doivent pas être imputés à tous, ni faire prononcer une condamnation générale. N'y a-t-il en effet de criminels que dans les Colonies ? Et les contrées les plus libres n'ont-elles jamais été fouillées d'atrocités ?

Il existe un grand nombre d'habitations parfaitement bien administrées, où regne le meilleur ordre qui assure parmi les esclaves la tranquillité,

(1) Voyez la note à la fin de ce Mémoire.

le bonheur, l'abondance ; dès-lors rien n'empêche d'établir le même ordre sur toutes les habitations, & on y parviendra plus sûrement & plus facilement, si on y substitue le régime & l'établissement d'Assemblées Municipales au Gouvernement arbitraire auquel elles sont encore, & ont toujours été soumises depuis l'époque de leur découverte (1). On reconnoîtra que ce régime salutaire est le seul moyen que puisse adopter une Nation éclairée, une Administration sage & humaine, quand on voudra bien considérer l'état des Colonies, leur situation géographique, leur climat, leur exploitation, leur culture, la division & la position des propriétés. On verra en examinant avec attention ces précieuses possessions, 1°. Que si elles étoient toutes nouvelles, si l'on devoit y porter aujourd'hui le premier

(1) Ces Assemblées Municipales ne devront avoir que des fonctions relatives à l'administration intérieure de la Colonie, & ne devront jamais s'immiscer de leur administration extérieure, qui continueroit à être confiée à des agens du pouvoir exécutif chargés de maintenir les loix qui les lient à la Métropole.



esclave, & y former le premier établissement de culture & de Manufactures, il seroit extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de les faire cultiver & exploiter par des Européens qui, transplantés d'un climat doux & modéré, ne pourroient supporter les travaux de la terre, sous ce ciel brûlant : qu'en supposant une population égale à celle des Noirs, & un recrutement successif de la même importance, la Nation, toute grande qu'elle est, eût souffert considérablement par ce recrutement ; de sorte que ces Colonies eussent attaqué la population du Royaume, loin de contribuer, comme elles font, à son accroissement, 2°. Que dans leur état actuel, un pareil changement, c'est-à-dire la substitution d'hommes libres à des esclaves répartis sur chaque atelier, & dirigés dans tous leurs travaux, suivant les besoins de l'exploitation, devient absolument impossible, & au dessus de toute tentative.

En effet, comment y parviendroit-on ? Serait-ce par un changement subit ou graduel ? Le changement subit, l'affranchissement général ne présente à l'esprit qu'une catastrophe effroyable, également destructive des Noirs & des Blancs. Ce

seroit une calamité semblable à un tremblement de terre qui engloutiroit les Isles & leurs habitans. Car l'affranchissement subit ne peut s'accorder dans la pensée avec l'existence du pays, & avec la possibilité de le faire cultiver pour la France, par des hommes libres. Un tel affranchissement livrant tout-à-coup les Colonies aux Noirs, la première effervescence de leur liberté les porteroit à poignarder tout ce qu'il y a de Colons, de citoyens François dans nos Colonies ; & ils y sont au moins au nombre de 60 à 70 mille.

Cet affranchissement ne rempliroit aucun but d'humanité à l'égard des Noirs eux-mêmes qui sont bien loin d'être en état de recevoir le bienfait de la liberté. Ils tourneroient bientôt leurs mains les uns contre les autres ; & après avoir versé des flots de sang, une ligue des plus forts & des plus audacieux d'entr'eux reduiroit les autres sous le joug d'un esclavage mille fois plus dur que celui des François, parce qu'ils ne connoissent que l'esclavage, & sont incapables de former une autre police. La face de la Colonie, au lieu de présenter l'ordre actuel de propriétaires Blancs & d'esclaves Noirs, n'offriroit donc que des maîtres

& des esclaves de la même couleur ; & ces derniers feroient une cruelle expérience de la différence des mœurs de leurs propres compatriotes, & de celles des François.

Cependant la France, par cet affreux bouleversement, auroit perdu à jamais d'immenses & superbes Colonies, sans lesquelles, comme je l'ai déjà dit, elle ne peut avoir ni petites ni grandes pêches, ni navigation marchande, ni Marine militaire, ni influence politique en Europe, ni la possibilité de maintenir sa population par le travail, ni celle de subvenir par l'impôt aux dépenses des Départemens & au paiement des arrérages de la dette nationale. Ainsi le désastre feroit général & complet ; les esclaves & les maîtres en feroient également les victimes ; la religion, la morale & la philosophie n'auroient que d'amers regrets à offrir à la Nation, sans aucun moyen de réparer tant de maux.

Dira-t-on qu'il n'est pas question de prononcer un affranchissement général & subit, mais d'y tendre par des moyens lents & gradués ? Cette voie présenteroit sans doute au premier coup d'œil des résultats moins effrayans. Mais où sont les

plans d'affranchissemens de cette espece susceptibles d'une exécution réelle? Sans doute il est possible, il est même convenable que le Gouvernement cesse de mettre des obstacles aux affranchissemens volontaires; & l'on pourroit aussi améliorer le sort de ces affranchis, fixer leur état civil, & les intéresser à concourir avec les Blancs au maintien de l'ordre, de la tranquillité, de la propriété. C'est ce que doivent opérer les Assemblées Municipales qui seront établies dans les Colonies. C'est à elles qu'il appartiendra de propager une sage police sur toutes les habitations, & d'y effectuer gradativement toutes les améliorations dont leur régime est susceptible pour le bonheur commun de tous les individus qui existent, de quelque état & de quelque couleur qu'ils soient, maîtres, affranchis ou esclaves.

Mais un plan d'affranchissement qui forceroit les Colons à donner la liberté à leurs esclaves au bout de 15 ou 20 ans de servitude, est également impraticable & inadmissible.

1°. Il est aisé de concevoir qu'une telle loi produiroit, à l'aide d'instigateurs qui ne man-

queroient pas, une fermentation qui occasionneroit des révoltes sanglantes.

2°. En supposant qu'elle pût s'exécuter tranquillement, elle mineroit & anéantiroit successivement les Colonies Françaises qui, grevées de cette condition onéreuse, ne pourroient soutenir la concurrence des Colonies étrangères, à qui une pareille charge ne feroit point imposée. Il est évident que le Colon François ne tireroit ainsi de son esclave qu'environ la moitié du service qu'il en tire actuellement, & que continueroient d'en tirer les Colons Anglois, Espagnols, Portugais, Danois. Ce feroit donc transporter à ceux-ci la supériorité la plus décidée dans leurs cultures, & forcer le Colon François à abandonner les siennes.

Où placer d'ailleurs ces Negres, à mesure qu'ils obtiendroient la liberté? Ce ne pourroit être au milieu des habitations actuelles toutes contigues. Si, à chaque affranchissement, un Colon étoit contraint de donner, ou d'affermir, ou de vendre à son affranchi une portion de sa propre habitation, après 50, 60 ou 100

affranchissemens, l'habitation principale n'existeroit plus. A chaque époque, elle se dégraderoit, & marcheroit à son anéantissement certain. Si les affranchis sont obligés ainsi, par l'état & la nécessité des choses, d'établir leurs domiciles derrière toutes les habitations, dans les mornes & les montagnes, alors il est impossible d'en faire des journaliers comme ceux d'Europe; ils ne seroient plus à portée des ateliers du travail. Bien loin de servir à la culture & à l'exploitation des terres, ils deviendroient comme à Surinam les fléaux, & les ennemis les plus redoutables des cultures qu'ils ravageroient. Cet affranchissement graduel ne diffère d'un affranchissement subit, qu'en ce qu'il condamneroit les Colonies à une destruction lente, au lieu d'une mort subite & violente.

Cependant les Colonies s'étant formées sous la protection des Rois & de la Nation Française, tous les Colons y ont acquis & possèdent leurs terres & leurs esclaves, sous la sanction des loix. Comment les priver de leurs propriétés? Ne sont-elles pas sacrées comme toutes les autres propriétés? Qui les indemnise-

feroit , si on les détruiſoit ? Et quand même par un abus de raisonnemens philosophiques , mais inadmissibles dans les principes de la société , on prétendroit ne leur devoir aucune indemnité pour leurs esclaves , il est au moins incontestable que leurs terres , batimens , ustensiles de Manufactures , ne pourroient leur être enlevés ou rendus inutiles dans leurs mains , sans une indemnité complète ; & ces objets seuls valent bien au delà de quinze cents millions. Qui fera ce remboursement ? Consentira-t-on à faire perdre en outre aux Négocians & Capitalistes François quatre à cinq cents millions qui leur sont dus par les Colonies ? N'est-ce pas encore une propriété infiniment importante pour l'État ? Proposer d'affranchir les Noirs , c'est proposer de perdre ou de détruire les Colonies ; prononcer cet anathème contre elles , c'est prononcer la même condamnation , je ne dis pas seulement contre les Négocians & Capitalistes à qui ces quatre à cinq cents millions sont dus , qui les perdroient , mais encore contre une foule de particuliers à qui ces Négocians & Capitalistes doivent à leur tour une grande partie de cet immense capital

qu'ils ne pourroient rembourser, & par une chaîne non interrompue, contre la classe innombrable des ouvriers de toute espece & Manufacturiers que tous les possesseurs de ces fonds faisoient travailler, que leur ruine condamneroit à l'oïveté & à la misere. Ce seroit effectuer dans l'État autant de banqueroutes particulieres qu'il existe de personnes & de familles intéressées directement ou indirectement aux Colonies.

Qu'il soit permis de ramener encore une fois l'attention de nos lecteurs sur les huit cents navires marchands qui font le commerce direct de la France avec les Colonies, & sur les trois ou quatre cents moindres batimens occupés aux transports de port en port du Royaume, relatifs à ce commerce. Cette grande & importante propriété mobiliere ne paroîtra pas sans doute moins sacrée que les propriétés immobilieres. Si on l'anéantissoit dans les mains des armateurs, qui les dédommageroit ? Qui remplaceroit dans la Nation ce vuide nouveau ? & que substitueroit-on à la masse de travail qu'elle procure & qu'elle entretient ?

Il existe dans tous les ports de mer, des éta-

blissemens publics & particuliers relatifs au commerce , à la navigation , à la Marine : tous seroient détruits. Ces innombrables magasins appartenant aux Négocians , & destinés à recevoir les denrées du nouveau Monde , deviendroient inutiles , par la cessation du Commerce des Colonies , & tomberoient dans une non-valeur absolue. Il en seroit de même des maisons. Le même coup frapperoit nos superbes arsenaux de marine de Toulon , de Rochefort & de Brest. A quoi serviroient tous les établissemens qu'on y a faits pour l'entretien & la construction des vaisseaux , lorsque nous n'aurions plus de marins pour les armer & les faire mouvoir ?

Et quel moment prendroit-on pour conseiller à la Nation d'aussi immenses & d'aussi étranges sacrifices , que celui où son honneur & son existence sont attachés au maintien de la foi publique , à l'exécution de l'engagement solennel qu'elle a pris envers les créanciers de l'État ; où un déficit immense qu'accroît de jour en jour le défaut de perception des revenus publics , exigera un accroissement d'impôts ; où il seroit conséquemment de la plus grande inconséquence d'en tarir à la

fois toutes les sources ; où tous les retranchemens de grâces, de traitemens, de pensions, des abus lucratifs de tout genre vont fans doute renvoyer vers le travail & les arts utiles une foule de bras retenus jufqu'à préfent dans l'oifiveté par le luxe, en même temps que ces retranchemens & les fonds que l'inquiétude a fait paffer à l'Étranger, diminueront les confommations des riches, les occasions de travail pour le peuple, & les produits du fisc ; où enfin le défaut d'énergie de la force publique démontre, de la maniere la plus impérieufe, la néceffité d'affurer, par le travail & l'occupation, la fubfiftance & la tranquillité de ce peuple immense, fous peine des défords les plus effrayans, & peut-être de la diffolution de l'Empire.

Certes, fi l'on doit s'étonner d'une chofe, c'est de la diffuffion d'une pareille queffion. C'est qu'on puiiffe craindre qu'elle faffe jamais l'objet d'une délibération, & qu'on hafarde de propofer à une grande Nation de réduire en acte, aux dépens de fon bonheur & de fon exiftence, cette conception philofophique : l'abandon d'une propriété de plus de trois milliards, produifant

dans l'État & dans un État obéré, un revenu annuel de 230 à 240 millions.

Mais il est de toute impossibilité que les sages représentans de la Nation se laissent séduire par de telles opinions. Elles ont été imprudemment semées par quelques personnes dont sans doute les vues sont pures & honnêtes, mais dont le zèle est aussi dangereux que mal informé : que de malheurs en effet il pourroit accumuler sur la Nation ! Et combien déjà la seule connoissance de l'existence de ces opinions dans quelques têtes, & leur discussion n'ont-elles pas fait de mal ?

Dans ce moment le commerce des Colonies est presqu'interrompu. Les armemens & les expéditions suspendus vont laisser dans nos ateliers de Manufactures & dans nos ports de Mer, l'ouvrier sans travail. Déjà près d'un tiers des navires faisant le commerce des Colonies, sont défarmés. Ceux qui sont encore en voyage resteront de même sans emploi à leur retour. Le défaut de travail & de subsistance réduira, dès cet hiver, une foule immense d'ouvriers à un désespoir dont il est impossible de calculer les effets.

Si j'ai prouvé combien la perte de nos Colonies seroit dévastreuse , j'ai démontré par là même , la nécessité non-seulement de les conserver , mais encore d'en diriger le commerce , de la maniere la plus utile pour la Nation. Il convient à cet effet que les Colonies soient portées au plus haut degré de prospérité possible , mais ce doit être par les moyens du commerce national.

Les loix prohibitives , c'est-à-dire , les loix par lesquelles sont régies toutes les Colonies de l'Europe , qui les assujettissent à ne recevoir que de leurs Métropoles respectives , les objets de leurs consommations , & qui réservent à ces seules Métropoles l'extraction & le transport de leurs denrées , n'ont point été rendues en faveur des commerçans , mais en faveur de la Nation elle-même , & dans le seul but , ainsi qu'il a été démontré , de favoriser son industrie , son agriculture & sa population.

Il n'y a pas un seul individu dans l'État , quel qu'il soit , rentier , propriétaire ou salarié , dont l'intérêt ne soit de conserver les Colonies , & d'en réserver à la Nation exclusivement le commerce & l'exploitation. C'est la Nation elle-

même qui trafique avec ses Colonies. Si elle y admet d'autres Nations , ce sont des concurrens qu'elle se donne. C'est elle qui est repoussée de ses propres Colonies , quand ses commerçans le sont par la concurrence étrangere , parce que dans toute Nation les commerçans ne sont que les agens nécessaires de son commerce.

Mais la Métropole en assujettissant ses Colonies à ne trafiquer qu'avec elle , leur doit sûreté , protection , & encouragement.

Sûreté , en mettant hautement les propriétés des Colons sous sa sauve-garde , & en ne permettant pas qu'il y soit porté la moindre atteinte.

Protection , en les défendant contre toute invasion étrangere.

Encouragement , dont le plus important ou du moins le plus direct seroit d'y supprimer les impositions, en déclarant que leur juste contribution aux charges de l'État se trouve dans l'obligation expresse de ne trafiquer qu'avec la Métropole , de livrer à elle seule tous leurs produits, de ne consommer que des productions ou manufactures nationales.

Tels sont les principes & les maximes invoqués

par l'intérêt général, & qui, pour le bonheur de la Nation, devront être solennellement adoptés & consacrés par l'Assemblée Nationale. Alors les esprits seront calmés, il n'y restera plus, sur l'existence & sur le Commerce des Colonies, des doutes infiniment nuisibles à l'industrie, puisqu'ils tendent à augmenter la stagnation générale des affaires, à laquelle concourent déjà tant de causes réunies.

Il est donc infiniment urgent de rassurer les Places de commerce, & de les mettre en état de continuer avec sécurité leurs opérations ; seul moyen de ramener efficacement l'ordre & la tranquillité publique qui ne peuvent absolument exister, sur-tout dans les circonstances actuelles, si le peuple manque de travail.

F I N.

N O T E.

Une habitation bien administrée, (& il y en a beaucoup de telles dans nos Colonies) peut être com-

parée à une grande famille travaillant en commun. Dans cette habitation, le Negre a régulièrement deux heures par jour en hiver pour son repas, & jusqu'à trois heures en été. Les Dimanches & les Fêtes sont des jours de repos pour eux, comme pour les Blancs. Si des évènements imprévus obligent de les réunir pour le travail, on leur rend sur la semaine le temps qu'on a été contraint de leur ôter. Leur propriété est sacrée, & bien plus assurée que ne l'étoit celle d'un vassal, sous le régime féodal ou sous la main des Collecteurs. Cette propriété est son petit territoire, ses meubles, ses poules, ses cochons; & beaucoup sont assez riches pour avoir des juments dont ils vendent les produits. Tout propriétaire ou gérant qui tenteroit de violer cette propriété seroit bientôt puni par la désertion de son atelier, & par la ruine qui s'ensuivroit.

Sur un sol qui réunit les principes de la végétation dans le degré le plus éminent, qui n'a besoin que d'être légèrement effleuré avec le plus foible instrument, pour produire 5 à 6 récoltes par an, quelques heures par semaines suffisent à un Negre pour cultiver son jardin, & recueillir de quoi nourrir abondamment sa famille, & porter un superflu considérable au marché. Cette vente lui donne non les vêtemens de nécessité, il les tient de son maître, mais les vêtemens de luxe, des bijoux, une nourriture plus recherchée. C'est dans ces familles, dont le Chef est industriel, qu'on voit une aisance, un luxe qu'on chercheroit envain chez le peuple, dans les
 Provinces

Provinces de France les plus riches. Les plus belles Perles, les toiles les plus fines, les mouchoirs de l'Inde les plus chers sont à peine suffisans pour ce Negre qu'on croit si misérable. En voyant les fêtes qu'ils se donnent entre eux, & leurs danses pleines d'expression, on croit être au milieu d'une peuplade riche & libre.

Les soins sont prodigués dans les hopitaux ; & tout Negre qui, sans avoir de maladie réelle, désire quelques jours de repos, se présente à l'hopital, sous un léger prétexte : il y est reçu & nourri, sans qu'on cherche à approfondir avant deux ou trois jours le cours de sa maladie. Ces hopitaux sont, dans presque toutes les habitations, tenus avec une propreté infinie ; la viande fraîche, le bouillon, le pain blanc, le vin, y sont distribués à tous ceux qui en ont besoin. Les femmes reconnues enceintes sont traitées avec une très-grande douceur, & on leur permet d'imaginer toutes les petites ruses pour se dispenser d'aller au travail. On y a presque toujours égard, quoiqu'on sache qu'elles n'ont aucune indisposition réelle. Les nourrices n'y font aucun travail ; on les assujettit seulement à s'y présenter à certaines heures ; elles viennent avec leurs enfans, & passent presque tout le temps du travail à les allaiter ou à jouer avec eux. Les meres qui ont deux enfans jouissent de quelques faveurs : ces faveurs vont en croissant à chaque enfant ; & celle qui en a cinq ou six, jouit de la liberté, sans en avoir les embarras ; c'est-à-dire, que sa subsistance est assurée, qu'elle est dispensée de tout travail, que ses enfans ne sont point à sa charge, & qu'elle

n'a point à craindre la pauvreté, les infirmités de la vieillesse.

Les enfans vers l'âge de 3 ou 4 ans, sont remis à des vieilles Nègresses qui ont soin de les tenir propres, de les baigner & de leur préparer une nourriture saine & abondante.

A 6 ou 7 ans, on commence à leur donner de petites occupations, comme garder des poules, des moutons. Ils se réunissent en troupe; & leurs jeux continuels, leur embonpoint, le développement rapide de leurs forces, attestent que l'esclavage est tel qu'il n'arrête point la marche physique de leur accroissement, & que leur condition est préférable à celle des autres hommes de peine & de travail, que la nécessité & la misère ont soumis aux caprices des riches.

A 12 ou 15 ans, on commence à les incorporer au petit atelier dirigé par des femmes. Ils vont tard au travail, reviennent de bonne heure; & leur occupation consiste à gratter légèrement la terre pour sarcler les herbes.

Enfin à 17, 18 ou 20 ans suivant la force du sujet & le développement de ses forces, on les place dans le grand atelier; mais les commandeurs qui le conduisent ont soin, sur les ordres qu'on leur donne, de les faire accompagner par un Nègre robuste qui les suive, les aide à se tenir en ligne, jusqu'à ce que leurs forces leur permettent de se passer de secours.

Ce qu'on observe pour ce jeune Nègre est pratiqué pour les femmes, les Nègres foibles & tous les au-

très infirmes qui ne peuvent s'aligner avec les chefs de l'atelier qu'on pourroit en appeller les grenadiers. On double , on triple , on quadruple même certaines files , enforte que quoique tous paroissent marcher ensemble , & que la marche du travail soit réglée sur le Negre le plus robuste , par le moyen des doublemens & triplemens , chaque individu ne travaille qu'en proportion de sa force. S'il en étoit autrement , un atelier seroit détruit en moins d'un an.



OBSERVATIONS

SUR

LA TRAITE DES NOIRS.

TOUTES les Colonies de l'Archipel Américain, soit qu'elles appartiennent aux François, aux Anglois, aux Hollandois, aux Danois, aux Espagnols ou aux Portugais, sont cultivées par des esclaves Noirs. Les vaisseaux de toutes ces Nations vont les chercher aux côtes d'Afrique, où l'esclavage existe de temps immémorial, & est le résultat de leurs guerres & la punition de tous les délits. Les Capitaines de ces vaisseaux achètent ces esclaves, & les transportent dans leurs Colonies respectives. C'est le Commerce que l'on connoît sous le nom de la traite des Noirs.

La philosophie en a souvent fait de sévères censures ; mais il est soutenu par un grand intérêt national : je veux dire par l'intérêt de conserver

nos Colonies, ces grandes & magnifiques possessions sur lesquelles reposent essentiellement les richesses, la force & la puissance du Royaume, & qui procurent au peuple François des moyens si multipliés & si précieux de travail & de subsistance.

Il y a de fortes raisons de penser que les Colonies n'auroient jamais pu être cultivées par des Blancs, par des Européens, parce qu'ils n'auroient pu y soutenir les travaux de la terre, & qu'ils auroient promptement succombé à l'action de ce climat brûlant ; de sorte que le recrutement nécessaire à leur exploitation eût dévoré la population de la France. Et quand même ce plan de culture eût été susceptible d'exécution dans l'origine de la fondation des Colonies, il est certainement devenu impossible dans l'état actuel des choses.

La culture, l'exploitation & l'existence de ces Colonies ne peut pas davantage se concilier aujourd'hui avec l'affranchissement des esclaves Noirs.

La liberté feroit pour eux le plus funeste des dons ; ils ne sont pas en état de la connoître,

de la recevoir, & d'en jouir. On ne pourroit ni les contenir, ni prévenir leurs révoltes, ni obtenir d'eux aucun travail; de sorte que l'affranchissement, soit subit, soit graduel, occasionneroit subitement ou graduellement la destruction des Colonies, ainsi qu'il a été développé plus au long dans le Mémoire sur l'importance des Colonies & sur l'esclavage des Noirs.

Telles sont les bases dont je pars, pour examiner quel seroit l'effet de l'interdiction de la traite en France.

Les Colonies Françoises & sur-tout celle de S. Domingue ont besoin d'être recrutées tous les ans d'un assez grand nombre d'esclaves. Deux causes y concourent : 1^o. leur état susceptible d'accroissement, d'améliorations & de nouveaux défrichemens ; 2^o. le vuide occasionné par l'excédent des mortalités sur les naissances, dans le plus grand nombre d'habitations. Ces deux causes d'une espece bien différente, peuvent & doivent cesser toutes deux avec le temps. La première a un terme naturel dans l'étendue des terrains à défricher, qui diminue d'année en année. La deuxième cede journellement aux

lumières de la raison , aux vues d'humanité qui se répandent de plus en plus , & à l'impulsion de l'exemple qui peu à peu fera adopter & établir dans toutes les habitations le régime & l'ordre qui existe dans plusieurs d'entr'elles , & qui les fait visiblement prospérer.

Ainsi c'est sans doute un apperçu consolant que celui d'une époque où la traite des Noirs , considérablement diminuée par la nature même des choses , tombera d'elle-même , ou sera devenue si peu importante , qu'elle pourra être alors prohibée sans secousse , sans produire des malheurs , & sans détruire ou faire perdre à la Nation Française des possessions aussi importantes que le sont les Colonies.

Il en seroit tout autrement , si l'on prononçoit actuellement en France la défense de la traite des Noirs. Cette défense circuleroit rapidement , & parviendroit jusqu'aux ateliers des Noirs. Il ne manqueroit pas de gens qui la leur feroient envisager comme le premier signal d'un projet d'affranchissement total. Ils se livreroient à des révoltes qu'il faudroit repousser à main armée : & qui fait combien de sang il faudroit verser

pour reprimer leur impatience de secouer le joug & empêcher une insurrection générale plus ou moins violente de leur part ?

Mais supposons qu'il fût possible de prendre des précautions assez justes & assez sûres pour mettre la Colonie à l'abri de ces maux, & voyons quelle seroit l'influence qu'auroit l'interdiction de la traite sur toutes les transactions du Commerce & des Colonies. Les armateurs justement inquiets sur le sort de leurs créances, en presseroient la rentrée, borneroient à ce but toutes leurs opérations, refuseroient aux Colons toute avance nouvelle, suspendroient leurs armemens, ou n'enverroient que des navires en lest, dans l'espoir & l'objet de retirer des denrées en paiement de leurs anciennes avances. Mais leur espoir seroit trompé, leurs navires reviendroient à vuide comme ils y seroient allés, parce que le plus grand nombre des Colons ne pourroient, ou ne voudroient pas payer leurs dettes. Des banqueroutes multipliées dans les ports de mer entraineroient celles des villes de Manufactures, à raison des rapports, des liaisons intimes qui existent entre

eux ; & un désordre universel dans les Colonies en accéléreroit la ruine.

Environ deux cents navires sont occupés dans nos ports à cette branche de commerce ; & comme ces voyages , y compris le temps nécessaire aux armemens & désarmemens , employent à peu près deux ans , il s'en expédie annuellement cent , dont les deux tiers des cargaisons sont composés de marchandises de Manufactures nationales , pour le montant d'environ vingt millions par an. Il en résulte une première base de travail très-précieuse pour toutes les Manufactures : les fabriques de Normandie , celles de Bretagne , de Languedoc , de Picardie ; & de beaucoup d'autres Provinces , en reçoivent sur-tout de grands encouragemens , & perdroient , par la suppression de la traite , des moyens de subsistance pour un très-grand nombre de familles. Les ventes de ces cent navires négriers dans les Colonies , s'élevent à environ cinquante ou soixante millions , & fournissent annuellement des chargemens à 200 autres navires ; ce qui alimente & accroît d'autant notre navigation. Ces cinquante millions reçus en France

procurent les bénéfices accumulés des droits pour le fisc , du fret pour les navires , d'entretien & solde des équipages , du magazinage , de la commission , du travail pour des millions d'hommes , & des transports pour la Nation , & sont la base d'un commerce important & très-riche avec les Nations étrangères. Renoncer à la traite , c'est non-seulement abandonner tous ces avantages , mais encore les céder , les transporter aux Nations étrangères , & sur-tout à nos rivaux.

Cependant cette interdiction de la traite en France n'attaqueroit nullement l'esclavage. Elle ne diminueroit le nombre des esclaves ni en Afrique ni en Amérique. Il n'y auroit dans cet ordre de choses rien à gagner , ni pour l'humanité en général , ni pour la liberté des Africains en particulier. En effet les vaisseaux François cesseroient d'aller chercher des esclaves aux côtes d'Afrique : mais croit-on que cela pût apporter aucun changement aux mœurs & aux usages des Africains ? Cesseroient-ils d'avoir des guerres entr'eux , de faire esclaves leurs

prisonniers de guerre ? Cesseroient-ils de punir tous les délits par l'esclavage (1) ?

Les Turcs, les Maures, les Barbaresques ne renonceront pas sans doute non plus au commerce & à l'usage des esclaves ni à les acheter des Africains. Mais sans parler de ces peuples, les Anglois, les Hollandois, les Danois continueroient, ou plutôt augmenteroient leurs armemens pour les côtes d'Afrique, & nous y remplaceroient avec empressement. Nous ne ferions donc autre chose, par l'interdiction de la traite en France, que leur transmettre & leur céder entièrement cette branche de commerce, qui

(1) Qu'on lise les interrogatoires récemment faits à la barre du Parlement d'Angleterre, & entr'autres celui du sieur Miles qui a passé 18 ans à la côte d'Or : on verra ce qu'on doit penser des mœurs de ces peuples, on verra que l'esclavage existant en Afrique de temps immémorial, n'y est nullement l'effet de la traite des Européens, que ceux-ci au contraire y ont sauvé beaucoup d'esclaves d'une mort cruelle, & que leur commerce en Afrique, loin d'y aggraver le sort des esclaves, contribue à l'adoucir.

en y comprenant les armemens , désarmemens , fret des navires , & autres avantages accessoi- res , employe annuellement un capital d'envi- ron cinquante millions dont les retours de la Colonie , & la circulation qui en résulte dans le Royaume , occupent une foule immense d'a- gens dans les villes & dans les campagnes. Au défaut du commerce François , les Colons recevraient des Étrangers les Negres dont ils ont besoin pour leurs cultures. Ces Étrangers rece- vraient cinquante ou soixante millions tournois de denrées coloniales, en payement de leur four- niture de Noirs ; & nous augmenterions ainsi , à nos propres dépens , leur industrie , leur com- merce , leur agriculture , leur navigation. Et comme , entre tous les peuples , les Anglois sont ceux qui possèdent le plus de Forts , de Comp- toirs & d'Établissements sur les côtes d'Afri- que , que ce sont eux qui ont le plus de moyens de tout genre pour étendre ce commerce , c'est à eux sur-tout , c'est à ces éternels rivaux de la France , que nous accorderions nous-mêmes tant de moyens de richesses , de puissance & de

prospérité. Tel feroit l'effet direct de l'interdiction de la traite en France.

Mais cet effet ne se borneroit pas là. Les Colonies une fois séparées d'intérêt de leur Métropole pour cette importante fourniture de Noirs, agens nécessaires de leur exploitation, cesseroient bientôt toute relation avec elles. Les mêmes Étrangers ne tarderoient pas à se mettre en possession de leur fournir tous les autres objets de leurs consommations, soit comestibles d'Europe, soit meubles, étoffes, toiles de toute espece ; de sorte que la perte des Colonies feroit pour la France la suite infaillible, inévitable & nécessaire de l'interdiction de la traite. L'État feroit obligé d'y renoncer formellement, parce que dans cette position, elles cesseroient de lui être utiles, & deviendroient pour lui une charge accablante, sans aucune compensation.

C'est ici qu'il doit être permis de rappeler l'opinion du grand Administrateur des finances, qui jouit à si juste titre de la confiance de la Nation. Voici comme il s'exprime dans son ouvrage sur l'Administration des finances.

« Nous arrêterons - nous sur ces discours si

» légèrement hafardés fur l'inutilité des Colonies ?
 » Ce qu'on leur vend , dit-on tranquillement ,
 » on le vendroit aux Nations étrangères. Le
 » Royaume ne perdrait rien à cette révolution.
 » Mais crée-t-on ainsi des acheteurs à fon gré ? »

« Ce n'est pas faute d'une grande quantité de
 » toiles , de draps ou d'étoffes de foie , qu'on
 » n'en vend pas davantage aux autres Nations.
 » Ce font les limites de leurs besoins qui circon-
 » crivent leurs demandes , & non l'impuiffance
 » d'y fatisfaire. Ainsi c'est une belle idée politi-
 » que , que de convertir une partie des denrées
 » ou des ouvrages d'industrie du Royaume ,
 » dans une forte de biens étrangers à fon fol &
 » à fon climat , & dont cependant aucun pays
 » de l'Europe ne peut aujourd'hui fe paſſer » .

« D'ailleurs les marchandises qui viennent
 » des Colonies , ne font pas ſeulement le prix des
 » productions nationales que la France y envoie ,
 » ſoit directement , ſoit indirectement , par ſes
 » échanges à la côte d'Afrique : toutes ces ex-
 » portations équivalent à peine à la moitié des
 » retours d'Amérique ; le ſurplus eſt la repréſen-
 » tation & des frais de navigation , & des

» bénéfiques du commerce, & des revenus que
 » les Colons dépendent dans le Royaume ».

« Que feroit-ce si, en négligeant des posses-
 » sions si précieuses, ou si en les perdant jamais,
 » la France se trouvoit privée de la créance du
 » commerce, qu'elle acquiert annuellement par
 » l'exportation des denrées de ses Colonies? Que
 » feroit-ce si elle avoit encore à acheter des
 » Étrangers même la partie de ces denrées qui
 » est nécessaire aujourd'hui à sa propre consom-
 » mation? Une pareille révolution suffiroit pour
 » faire sortir de France annuellement beaucoup
 » plus d'argent qu'il n'y en entre aujourd'hui,
 » &c. Ce n'est qu'en vendant pour 220 ou 230
 » millions de marchandises ou manufactures na-
 » tionales, ou apportées des Colonies, que la
 » France obtient une balance de Commerce de 70
 » millions dans laquelle les Colonies seules en
 » fournissent quarante. Ce résultat est immense,
 » & l'on ne doit jamais le perdre de vue, &c.

Avant de pouvoir songer à proscrire la traite
 des Noirs, il ne faudroit rien moins qu'un accord
 général, un pacte universel & solennel entre
 toutes les Puissances maritimes de l'Europe. Ainsi

le préalable indispensable d'une telle loi seroit l'établissement d'un Congrès entre toutes les Puissances, pour traiter cette grande affaire, dans laquelle ce ne seroit pas une des moindres difficultés, que de trouver des moyens de faire exécuter généralement la convention après l'avoir faite. La France en acquiesçant à cette convention, seroit sans contredit celle de toutes les Puissances de l'Europe à qui elle conviendroit le moins, & qui seroit en cela le plus grand sacrifice; parce que nulle Puissance n'a des Colonies aussi florissantes & aussi importantes, à quoi il faut ajouter que toutes possèdent une grande navigation marchande indépendante du commerce de leurs Colonies, ce que la France n'a pas.

Enfin je termine en faisant observer la conduite de l'Angleterre sur cette matière, dans les deux sessions de 1788 & de 1789. Elle vient d'être discutée avec la plus grande attention & avec beaucoup de chaleur, de la part de ceux qui prétendoient faire prononcer l'interdiction de la traite. Cependant le résultat de ces longues discussions & des informations authentiques qui les ont accompagnées, a été la continuation
de

de la traite , & la fixation du nombre des Noirs que les navires peuvent transporter dans le trajet d'Afrique en Amérique ; ce qui a été réglé à cinq hommes par trois tonneaux de port.

Cet exemple de la part d'une Nation non moins respectable par ses lumieres & son humanité , que renommée par son habileté en administration , doit être pour nous une leçon d'autant plus imposante , que ses Colonies sont dans un état bien différent des nôtres ; qu'elles ont infiniment moins besoin d'esclaves , de sorte que le sacrifice de sa part , seroit bien moins considérable , que de la nôtre ; que d'ailleurs elle en trouveroit un grand dédommagement dans ses possessions de l'Inde ; qu'enfin elle peut même perdre ses Colonies des Antilles , sans cesser d'avoir une grande navigation , tandis que la France au contraire n'a presque aucune navigation marchande indépendante du commerce de ses Colonies ; qu'en les perdant elle perdroit conséquemment tout moyen , toute possibilité d'avoir une marine royale & une force navale : & qu'enfin de la perte de ces Colonies dériveroient pour la Nation tous les malheurs

développés dans le précédent Mémoire : la perte d'immenses capitaux soustraits tout à coup à la circulation , ce qui occasionneroit la faillite & la ruine non-seulement de tous les Négocians du Royaume , mais encore d'un nombre incalculable de citoyens , par les contrecoups des relations générales d'affaires & d'intérêts de familles : la chute des Manufactures : la dépréciation de toutes les propriétés foncières : la diminution considérable du travail , conséquemment la misère, les émigrations du peuple & la dépopulation du Royaume : par une suite nécessaire, l'impossibilité d'élever les revenus publics au niveau des dépenses indispensables : & pour dernier résultat, la perte du crédit National & la banqueroute forcée.

F I N.

A V E R S A I L L E S ,

DE l'Imprimerie de PH.-D. PIERRES , Premier
Imprimeur Ordinaire du Roi , rue S. Honoré, n°. 23.

